

***Le contexte idéologique du développement du culte de saint Mériadec en  
Bretagne au Bas Moyen Age***

**par André-Yves Bourgès\***

**1**

En 1479, à l'occasion d'une procédure qui l'opposait au comte de Laval<sup>1</sup>, le vicomte de Rohan, Jean (II), né en 1452 — que son mariage avec Marie de Bretagne, fille du duc François I<sup>er</sup>, avait fait entrer dans la parenté immédiate du duc François II, l'époux de la sœur aînée de la princesse Marie — étalait officiellement et complaisamment dans un mémoire *ad hoc* ses prétentions généalogiques :

« VII. Item. Pour remonstrer ladite extraction et lignage, dit et articule ledit Vicomte que entre autres Roys et Princes a regné un Roy en cette Principauté nommé le Roi Conan, lequel eut trois fils, dont le premier et aîné fut appelé Meriadec, qui depuis fut Saint glorifié, et le second succéda à cette Principauté, et le tiers fils fut le Vicomte de Rohan antécresseur de cestuy du présent, yssu de pere en fils en droicte ligne masculine, et est celle Vicomté de Rohan tenue du Duc en Appanage »<sup>2</sup>.

Comme il le déclare d'ailleurs un peu plus loin dans son texte, il est clair que l'auteur du *Mémoire* de 1479 s'était inspiré de la *vita* de saint Mériadec, laquelle figurait notamment dans le légendier (perdu) de la cathédrale de Vannes<sup>3</sup>, ainsi que dans un livre liturgique de la cathédrale de Tréguier, livre aujourd'hui également disparu, mais dont nous avons une copie moderne et qui devait être plutôt un lectionnaire qu'un légendier si l'on tient compte du découpage en leçons que le scribe a imposé au texte qu'il a copié<sup>4</sup>. La *lectio II<sup>a</sup>* de la *vita* de saint Mériadec débute ainsi :

---

\*CIRDoMoC (Centre de recherche et de documentation sur le monachisme celtique), Landévennec.

<sup>1</sup> « Supplément aux preuves de l'histoire de Bretagne », dans *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, par Dom H. Morice, t. 2 [par Dom C. Taillandier], Paris, 1756, p. CLXI-CCXXVII

<sup>2</sup> *Idem*, p. CLXII.

<sup>3</sup> Voir l'article XII du *Mémoire* (à la même page que l'article VII) :

« Et se peut la pluspart de ce prouver par tesmoignage de vérité souvant leu et récit de nostre Mere sainte Eglise en l'office et Légendaire dud. Glorieux S. Meriadec avec celui de S. Goury, entre autres lieux en l'Eglise Cathédrale de Vennes... »

<sup>4</sup> Dom G. A. Lobineau fait plutôt référence à un *legendarium* : « le légendaire de Tréguier, où sont les actes de saint Mériadec, paraît avoir été écrit au commencement du XV<sup>e</sup> siècle » (*Les vies des saints de Bretagne*, Rennes, 1725, p. 244). Mais les précisions données par l'érudite bénédictin ont sans doute été extrapolées à partir de la note qui se trouve à la fin de la copie moderne de cette *vita*, ms. Paris, Bibliothèque Nationale de France, f. fr. 22321, p. 866-869, seul témoin du texte conservé à Tréguier : *Haec ex legendar. Treacor. ms. saec.*

*Fuit itaque beatus Meriadocus ex genere Britannorum, ex recta linea consanguinitatis Conani regis magnifici procreatus, patre vero suo naturali duce minoris Britanie ministrante, pro ut in cronicarum sententia reperitur. Vicecomes autem de Rohano ejus consanguineus habebatur; quem vicecomitem, usque ad hodiernum diem successoresque ejus, reperit sic vetustas de dicti Conani recta stirpis linea, omissis aliis Britonici, procreari<sup>5</sup>.*(Traduction : « Le bienheureux Meriadec était de la race des Bretons, issu en droite ligne de la parenté du roi Conan le magnifique, et son père naturel servait [ce dernier] en qualité de duc de la petite Bretagne<sup>6</sup>, selon ce qui est trouvé dans le discours des chroniques. Par ailleurs, le vicomte de Rohan était regardé comme son parent ; duquel vicomte, et de ses successeurs jusqu'à aujourd'hui, la postérité a ainsi établi qu'ils étaient issus en droite ligne du sang dudit Conan, à l'exclusion des autres Bretons »).

Le texte, qui ne détaille pas les articulations généalogiques entre le saint, le roi Conan et les vicomtes de Rohan, est donc tout aussi affirmatif que le *Mémoire* produit par le chef de cette maison en 1479, sans doute pour défendre les mêmes intérêts dans des circonstances analogues. D'ailleurs, cette *vita* imprégnait à l'époque la vie quotidienne des membres de la maison de Rohan<sup>7</sup>. Quant à la date de 1302, que les deux versions, vannetaise et trégoise, de ce texte associent à celle de la mort de Mériadec, elle correspondait peut-être en fait à

---

15. *Collatum cum schedis P. Du Paz.* — G. H. Doble, « Saint Mériadec, évêque et confesseur », dans *Association Bretonne, Congrès d'Hennebont, 1935*, p. 97-109 (traduction française due à Dom J.-L. Malgorn), a montré que ce texte, qu'il a édité dans la version anglaise de son article (*The Saints of Cornwall. Part One*, Truro, 1960, p. 135-139), était la source commune à l'auteur de *Beunans Meriasek*, pièce de théâtre composée en cornique et à la *Vie* du saint composée par Albert Le Grand.

<sup>5</sup> Le texte latin est donné ici d'après l'édition du chanoine Doble et la transcription aimablement communiquée par Gw. Le Duc, du ms. de la Bibliothèque Nationale de France que nous avons mentionné à la note précédente.

<sup>6</sup> C'est le sens conservé par l'auteur de *Beunans Meriasek* ; mais celui de « ministre du duc de la petite Bretagne », inspiré par la version du bréviaire imprimé de Vannes de 1589 (*duci minoris Britanniae ministrante*), est également acceptable, surtout si l'auteur était lui aussi persuadé que le saint était mort en 1302. L'édition des neuf leçons consacrées à saint Mériadec dans le bréviaire imprimé de Vannes de 1589 a également été donnée par G. H. Doble dans la version anglaise de son article, p. 140-141. L'auteur du bréviaire indique qu'il a travaillé à partir du légendier manuscrit de la cathédrale de Vannes, dont l'existence était déjà attestée dans le *Mémoire* de 1479 (voir supra n. 3) et dont le texte — au moins pour ce qui en a été conservé par le compilateur, lequel a sévèrement abrégé sa source — était donc similaire à celui qui figurait dans le légendier de la cathédrale de Tréguier.

<sup>7</sup> Jean de Rostrenen, lequel avait épousé Louise de Rohan, cousine germaine du vicomte Alain (IX), rapporte en 1479 que, tandis qu'il demeurait au manoir de Tréfaven en Ploemeur, un certain Dom Jean Alanon, qui remplissait sur place les fonctions de chapelain, possédait un bréviaire, « *de fort vieille et ancienne escripture* », où Jean de Rostrenen avait vu « *la légende de saint Meriadec* » et l'avait fait « *lire devant luy par ledit Alanon* » (Dom H. Morice, *op. cit.*, p. cxcix).

celle des statuts synodaux qui ont fixé la date de la fête officielle du saint dans le diocèse de Vannes<sup>8</sup>.

L'hagiographe ne s'est pas contenté de souligner la parenté entre Mériadec et la famille de Rohan, ou de rappeler que le saint avait son ermitage dans la vicomté à un « mille romain » du château de Pontivy, en un lieu où il avait élevé une chapelle (*eligens sibi locum in vicecomitatu Rohani juxta castrum de Ponte Ivii distantem per mille passus, ibi capellam edificans ubi locus sibi aptus heremi videbatur*), et qui est évidemment l'endroit où se trouve l'actuelle église Saint-Mériadec de Stival<sup>9</sup>; — il a consacré en outre un développement important et à vrai dire disproportionné<sup>10</sup> à la fondation de trois foires annuelles à Noyal[-Pontivy], obtenue du vicomte de Rohan par Mériadec au profit de la population locale et des marchands de la région<sup>11</sup>. Notons au passage, car ce fait est très important pour la question du culte du saint, que la *vita* est muette sur le prétendu 'tombeau de saint Mériadec', sarcophage en granit près de l'église paroissiale de Noyal[-Pontivy], également ignoré de l'auteur de *Beunans Meriasek* et d'Albert Le Grand qui font d'ailleurs l'un et l'autre mourir le saint à Vannes, son siège épiscopal, conformément à la *vita*, et inhumer sa dépouille dans sa cathédrale. En revanche, il n'est pas jusqu'aux dates des foires du lieu (6 juillet, 8 septembre et 29 septembre) qui ne soient données par l'hagiographe<sup>12</sup>, lequel insiste trop sur le fait que ces foires sont franches (*quittas ab omnibus*) et surtout qu'elles ont été proclamées par toute la Bretagne (*nundine per Britanniam edicuntur*), pour ne pas avoir été intéressé, à un titre ou à un autre, à leur bon fonctionnement. Cette insistance sur leur proclamation officielle — c'est bien le sens du verbe *edico* — et

---

<sup>8</sup> D'après Dom C. Taillandier, le continuateur de Dom H. Morice, qui effectua un périple érudit en Bretagne en juillet 1752, et en fit la relation écrite (*Revue de Bretagne et de Vendée* de l'année 1872, p. 186), une note dans la marge de la traduction française (depuis perdue) de la *vita* de saint Mériadec, précisait « que ce fut en l'an 1301 que l'on fixa au premier vendredi de juin la solennité annuelle de sa fête. Mais il était mort plusieurs siècles avant, ajoute la note ». D.-L. Miorcec de Kerdanet (voir son édition des *Vies des saints de la Bretagne armorique*, d'Albert Le Grand, Brest-Paris, 1837, n. 3, p. 295-296) supposait quant à lui que cette date de 1302 était en fait celle d'une révision du plus ancien *Legendarium* de Vannes dont le texte relatif à saint Mériadec aurait ensuite passé dans le *Legendarium* de Tréguier avant de fournir les matériaux du *Bréviaire* imprimé de Vannes de 1589. Reprenant l'argumentation de G. H. Doble, *Saint Mériadec...*, p. 99-100, B. Merdrignac, dans ses *Recherches sur l'hagiographie armoricaine...*, t. 1, p. 65, écrit : « la date impossible (1302) donnée pour la mort du saint ne s'explique que si le scribe recopiait la *vita* sur un manuscrit plus ancien dont il a confondu la date avec celle du décès de Mériadec ».

<sup>9</sup> La distance est en réalité deux fois plus longue : 3 km au lieu de 1,5.

<sup>10</sup> G. H. Doble, *Saint Mériadec...*, p. 107.

<sup>11</sup> Sur l'origine de ces foires, voir la synthèse et la problématique proposées par B. Tanguy, « Hauts lieux du sacré et foires en Bretagne », dans *Kreiz 6, Etudes sur la Bretagne et les Pays Celtiques*, 1996, p. 322-329.

<sup>12</sup> La première et la dernière — « en la fête de saint Michel au mois de septembre » — de ces dates figurent également dans *Beunans Meriasek*; la deuxième foire est placée quant à elle à la date du 8 août, sans doute à la suite d'une distraction de l'auteur ou du copiste.

généralisée à l'ensemble de la Bretagne renvoie de manière presque indiscutable aux lettres données à Redon le 18 octobre 1428 par le duc Jean V en faveur du vicomte Alain (IX) de Rohan :

« *Et au regart de trois foires autresfois fondées en son terrouer de la vicomté de Rohan en honeur de saint Meriadech et de sainte Noyale, nommées Noyal, la Houssaie et la Broaladre, quelles tousdiz ont esté et sont franchises de touz devoirs, requerant que les y vuillons maintenir, nous voulons et octrions pareillement que aucuns desd. impostz n'y soient levez, et que elles en demeurent franchises et quictes* »<sup>13</sup>.

Il n'est pas impossible, comme le soulignait déjà A. Le Braz, « que l'établissement des trois foires franchises de Noyal ait été l'occasion de la légende » ; et que l'hagiographe ait voulu « en perpétuer le souvenir dans la forme la plus propre à frapper les imaginations, c'est-à-dire en y introduisant le surnaturel »<sup>14</sup>. Il est manifeste en tout cas que la conclusion de cet épisode de la *vita* a été écrite en connaissance des lettres ducales de 1428<sup>15</sup>.

## 2

Les principaux actes anciens relatifs à la famille de Rohan — actes heureusement conservés, malgré les destructions que les archives de cette maison ont eu à subir pendant la Révolution, par les publications antérieures des bénédictins bretons<sup>16</sup> — sont absolument muets sur saint Mériadec, et ce jusqu'à l'année 1438<sup>17</sup>. Or, nombre des actes en question ont été passés dans des circonstances où il paraît que l'invocation du saint tutélaire de la famille aurait dû s'imposer.

Ce silence des sources est un indice du caractère tardif de la tradition de la parenté avec saint Mériadec dont se recommandent avec insistance les Rohan en 1479, tradition elle-même extrapolée par l'auteur de la *vita* du saint, comme nous l'avons dit, pour conforter les

---

<sup>13</sup> R. Blanchard, *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne*, Nantes, 1892, t. 6, p. 234, acte n° 1818.

<sup>14</sup> A. Le Braz, *Magies de la Bretagne*, t. 2, p. 685.

<sup>15</sup> A l'occasion de notre communication orale lors du colloque, le professeur J. Kerhervé, pour qui l'histoire des institutions bretonnes du bas Moyen Âge n'a pas de secret, a bien voulu souligner que notre démonstration était corroborée par ce qui est aujourd'hui connu de la politique fiscale des ducs, mise en place sous le règne de Jean IV et perfectionnée sous celui de Jean V.

<sup>16</sup> Le principal chartrier de la maison de Rohan, lequel intégrait celui des vicomtes de Léon (branche cadette), était conservé au château de Blain, où il fut pillé et brûlé en 1793. Mais Dom H. Morice a publié de 1742 à 1746 dans les trois tomes de ses *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire... de Bretagne* d'assez nombreux actes collationnés à Blain par ses prédécesseurs.

<sup>17</sup> A l'occasion d'une fondation faite le 20 août de cette année-là, en l'abbaye Saint-Jacut-de-l'Isle, par le vicomte Alain (IX) de Rohan : *pro uno obitu solemniter (...) quolibet anno die festo sancti Meriadoci celebrando septima die mensis junii per nos in monasterio nostro in futurum celebrando* (voir le texte complet de l'acte en

prétentions de la famille vicomtale à être descendue de Conan Mériadec. Or, cette dernière revendication ne figure pas non plus dans les plus anciens documents relatifs aux Rohan.

Cependant, la même fabuleuse origine ‘conanique’ était reconnue, dès le tout début du XIV<sup>e</sup> siècle, aux membres d’un autre puissant lignage breton, celui des vicomtes de Léon. En effet, au témoignage de Pierre Le Baud, « *l’acteur du Livre des faits d’Artur appelle les vicomtes de Léon Conanigènes, c’est à dire qu’ils sont du lignage Conan* »<sup>18</sup>. Nous ne disposons plus que de quelques fragments du *livre des faits d’Arthur* copié dans un manuscrit du XV<sup>e</sup> siècle qui est sans doute l’un des cahiers de notes de Le Baud<sup>19</sup> ; mais ce qui nous en a été conservé est précédé par un texte, également en vers, qui sonne très nettement comme la dédicace de l’ouvrage<sup>20</sup>, adressé sans conteste au duc Arthur II : il faut donc rapporter aux années 1305-1312 l’époque de composition de ce poème. Par ailleurs, le nord ouest de la péninsule — dont une grande partie du territoire avait été contrôlée au cours des XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, par les différentes branches issues de la maison vicomtale — a conservé des traditions relatives à un hypothétique débarquement de Conan Meriadec en trois lieux différents : a) « *dans la ville et forteresse des Ossismiens qui avoit desja pris le nom de Leon...* »<sup>21</sup>, formule qui peut désigner soit Brest, soit Saint-Pol-de-Léon ; b) *ad portum calvosum*<sup>22</sup>, qui doit être identifié avec le lieu-dit *Porz Moalleuc*, situé en Plouguerneau et aujourd’hui disparu<sup>23</sup> ; c) « *au rocher et chasteau de Primel* » en Plougasnou<sup>24</sup>. Il faut ajouter à cela que si la *vita* de saint Goëznou située au *castrum Meriadoci* en Plougoum<sup>25</sup>, la première résidence continentale de Conan<sup>26</sup>, celle-ci a parfois

---

question dans les *Mémoires pour servir de preuves à l’histoire... de Bretagne* par Dom H. Morice, t. 2, col. 1319).

<sup>18</sup> *Histoire de Bretagne* (seconde rédaction), édition La Lande de Calan, t. 3, Nantes, 1911, p. 85.

<sup>19</sup> Ms. Rennes, Arch. dép. d’Ille-et-Vilaine, 1 F 1003, p. 188-190, 195.

<sup>20</sup> Ms. Rennes, Arch. dép. d’Ille-et-Vilaine, 1 F 1003, p. 187.

<sup>21</sup> Toussaint de Saint-Luc, *Histoire de Conan Meriadec*, Paris, 1664 ; nouvelle éd. dans *Bulletin de l’Association bretonne, congrès de Savenay, 1877*, p. 157.

<sup>22</sup> Ms. Rennes, Arch. dép. d’Ille-et-Vilaine, 1 F 1003, p. 188 (*Livre des Faits d’Arthur*, v. 10).

<sup>23</sup> Lettre de B. Tanguy à l’auteur, 21 avril 1997.

<sup>24</sup> Opinion rapportée par l’abbé de Gouessant dans son *Mémoire historique sur la maison de Boiséon*, rédigé vers 1660-1670 (Arch. dép. d’Ille-et-Vilaine, 23 J 54, p. 3).

<sup>25</sup> En fait, il faut peut-être localiser ce *castrum Meriadoci* dans la commune actuelle de Tréflaouéan où est situé le village de Kermériadec.

<sup>26</sup> La date d’ailleurs raturée et incertaine de 1019 assignée à la *vita* de saint Goëznou dans l’unique ms. tardif qui la contient, à savoir le ms. Rennes, Arch. dép. d’Ille-et-Vilaine, 1 F 1003, p. 48-50, demeure pour le moins discutée. Cette *vita* dans son état actuel, d’ailleurs très fragmentaire et lacunaire, paraît être postérieure à 1080 et même à 1135 ; elle a donc pu dès lors subir largement l’influence de l’*Historia regum Britanniae* dont la première édition date précisément des années 1135-1138 et dont le succès fut tout à la fois rapide, exponentiel et durable. Nous croyons pour notre part que la *vita* de saint Goëznou fut composée à l’extrême fin du XII<sup>e</sup> siècle.

été localisée « *en la paroisse de Plourin dans le bas Leon* »<sup>27</sup>, ou plus précisément en Brélès<sup>28</sup>, autrefois trêve de Plourin-Ploudalmezeau.

Le succès de l'*Historia regum Britanniae* mais aussi le souvenir d'un puissant seigneur féodal nommé Mériadec, apparemment possessionné tout comme les vicomtes de Léon dans le nord ouest de la péninsule, expliquent vraisemblablement que se sont longtemps conservées dans cette région des traditions relatives à Conan Mériadec. Nul vestige archéologique ou toponymique ne vient conforter celles-ci sinon précisément à Plougasnou, le nom de *Traon Meriadec*, « le val Mériadec » autrefois porté par la trêve de Saint-Jean-du-Doigt. Après la *guerra* féodale qui, au témoignage de Marie de France dans le *lai de Guigemar*, opposa, entre 1066 et 1084, Mériadec aux vicomtes de Léon, ces derniers ont été 'ensaisnés' de ses possessions territoriales, parmi lesquelles il faut évidemment ranger Plougasnou : les vicomtes de Léon en effet ne sont pas encore mentionnés dans l'acte de donation de cette paroisse à l'abbaye Saint-Georges de Rennes en 1040, date qui constitue donc le *terminus a quo* de leur implantation locale. Le *terminus ad quem* de cette implantation, dont témoigne notamment le toponyme Kervescontou, « la ville aux vicomtes », peut être quant à lui fixé au plus tard à l'année 1128, car les sources diplomatiques à partir de cette date — et jusqu'à l'époque du vicomte Guyomarc'h de Léon, fondateur de la branche aînée, lequel 'régna' de 1179 à 1208 — attestent que la dynastie vicomtale avait alors étendu son ban seigneurial à l'est de la rivière de Morlaix, pour couvrir une bonne partie du *pagus castelli*<sup>29</sup>.

Au delà d'alliances répétées entre les deux dynasties vicomtales de Léon et de Rohan aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles et encore dans le premier quart du XIV<sup>e</sup> siècle, qui ont pu favoriser la circulation de légendes généalogiques d'un lignage à l'autre, la branche cadette des Léon, seule subsistante, s'est fondue en 1363 dans la famille de Rohan en lui apportant un immense patrimoine, dont hérita, après la mort de sa mère, le futur vicomte Alain (VIII) de Rohan, fils du vicomte Jean (Ier) de Rohan et de Jeanne de Léon<sup>30</sup>. Il est très vraisemblable

---

<sup>27</sup> Toussaint de Saint-Luc, *Histoire de Conan Meriadec*, p. 157.

<sup>28</sup> P. Kernevez, « Inventaire des mottes, enceintes et châteaux médiévaux du Finistère », dans *BASF*, t. 125 (1996), p. 123.

<sup>29</sup> A.-Y. Bourguès, « L'expansion territoriale des vicomtes de Léon à l'époque féodale », dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. 126 (1997), p. 355-374, plus particulièrement p. 363-366.

<sup>30</sup> Le contrat de mariage du vicomte Jean (Ier) de Rohan et de Jeanne de Léon, non daté — antérieur à 1363, quand décéda sans postérité le vicomte Hervé (VIII) de Léon, mais probablement postérieur à 1356 — a été publié par Dom H. Morice dans le tome premier des *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire... de Bretagne*, col. 1467-1468 ; il stipule expressément que les enfants issus du mariage de Jeanne de Léon avec le vicomte de Rohan hériteront les biens du vicomte de Léon si celui-ci devait mourir sans hoir de corps.

que le patrimoine que cette dernière, fille du vicomte Hervé (VII) de Léon et de Marguerite d'Avaugour, avait ainsi transmis à ses enfants comprenait, outre d'abondants biens matériels, des traditions familiales — non moins importantes dans la situation politique de l'époque, très perturbée par la crise successorale de la dynastie ducale — dont celle de l'origine 'conanique' de la dynastie de Léon, complétée par les prétentions de celle de Goëlle-Avaugour à être issue d'un non moins mythique roi Audren, présenté par l'auteur du *Livre des faits d'Arthur* comme le fondateur de Châtelaudren<sup>31</sup>.

C'est en tout cas dans le dernier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle que se produit le phénomène de 'mythification' des origines pourtant déjà illustres de la famille de Rohan : témoignent notamment de cette volonté 'mythificatrice' deux pseudo-chartes ducales de 1088 et de 1057<sup>32</sup>, dont la plus ancienne forgée, celle datée 1088<sup>33</sup>, le fut entre 1363 et 1389-1416<sup>34</sup>, peut-être à partir d'éléments contenus dans des actes authentiques de la fin du XIII<sup>e</sup> ou de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>35</sup>. Elle aussi nécessairement postérieure à l'union entre le vicomte Jean (Ier) de Rohan et Jeanne de Léon, comme nous venons d'en donner les raisons, la *vita* du saint Mériadec, qui n'est sans doute pas antérieure, dans son état actuel, aux années 1430, constitue l'une des pièces maîtresses de la collection de documents interpolés, falsifiés ou encore 'inventés' afin de fonder les prétentions dynastiques des Rohan. Pour ce faire, l'hagiographe a promu au rang de prince de la maison de Bretagne un saint dont il ignorait presque tout, sinon que ce personnage passait pour avoir occupé le siège épiscopal de Vannes.

---

<sup>31</sup> *Histoire de Bretagne* (seconde rédaction), édition La Lande de Calan, t. 3, p. 48.

<sup>32</sup> Voir C. de La Lande de Calan, « Mélanges Historiques. XVI — Les fausses chartes d'Alain le Long, d'Alain Fergent et d'Eudon », dans *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. 40 (1908), p. 76-81.

<sup>33</sup> La pseudo-charte de 1057, au nom d'un certain duc Eudon inconnu à cette date, est un calque de celle de 1088, réputée avoir été donnée par Alain Fergent ; d'où il se déduit que celle-ci a été forgée avant celle-là (C. de La Lande de Calan, « Les fausses chartes... », p. 80).

<sup>34</sup> La plus ancienne attestation de cette pièce constitue le *terminus ad quem* de l'époque de sa fabrication : il s'agit en l'occurrence de la transcription qui en est faite par l'auteur anonyme de la *Chronique de Saint-Brieuc*, lequel a donc travaillé entre 1389 et 1416. Quant à son *terminus a quo* il ne peut être de beaucoup antérieur au moment où les Rohan ont hérité le patrimoine de la branche cadette, seule subsistante, des vicomtes de Léon et, au travers de ce patrimoine, une partie de la succession prestigieuse recueillie par Marguerite D'Avaugour, grand mère maternelle du vicomte Jean (Ier) de Rohan : on peut en effet observer que dans la pseudo-charte de 1088 sont particulièrement valorisées les maisons de Goëlle-Avaugour, de Léon et de Rohan qui seules font l'objet d'une notation spécifique destinée à magnifier leur extraction ou leur puissance.

<sup>35</sup> C. de La Lande de Calan, « Les fausses chartes... », p. 78, souligne « qu'il est impossible que la fausse charte d'Alain Fergent ait été inventée tout d'une pièce à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ou au début du XV<sup>e</sup> » ; mais il reconnaît que le faussaire a travaillé à cette dernière époque avec « pour but principal d'appuyer la légende relative à l'existence des neuf baronnies anciennes de Bretagne, légende qui apparaît pour la première fois dans une pièce datée de 1410 ou 1411 ». Or précisément cette pièce est le rapport des enquêtes effectuées à la demande du vicomte de Rohan sur les droits anciens de la maison de Léon en Cornouaille qui établissent formellement que

Est-il possible d'aller plus loin et de reconnaître le profil de cet auteur et là où il a travaillé ? Sans doute né à l'ombre protectrice du château de Pontivy, dans la riche paroisse de Noyal dont les habitants ont tant bénéficié de la proximité de leurs puissants suzerains et surtout de l'établissement par ceux-ci des importantes foires du lieu, nous sommes tenté de suivre A. Le Braz qui suppose qu'il s'agissait d'un moine de « l'abbaye cistercienne de Bon-Repos, fondée à la fin du XII<sup>e</sup> siècle (1184) par Alain III de Rohan et que les vicomtes, successeurs d'Alain, comblèrent de leurs munificences »<sup>36</sup> ; en outre, la parenté stylistique de la *vita* de saint Mériadec avec celle de saint Gobrien et surtout avec celle de saint Gonéri, justifierait amplement le terme d'« officine » pour désigner le *scriptorium* de Bon Repos où, toujours selon A. Le Braz, « furent d'abord rapprochés, puis amalgamés » les éléments des différents ouvrages hagiographiques que les Rohan ont ensuite utilisés comme autant de pièces justificatives de leur généalogie. Ce dernier aspect de la question nous incline à supposer qu'une telle *officine* aurait pu également produire les pseudo-chartes duciales de 1088 et 1057, en même temps que toute une (sous ?) littérature généalogique — dont ne subsistent aujourd'hui que des fragments infimes — relative notamment aux neuf baronnies anciennes de Bretagne ; mais, compte tenu qu'il n'est pas une seule fois fait allusion dans les différents textes concernés à l'abbaye de Bon Repos, la localisation, sinon l'existence de cette officine, demeure problématique.

Ce qui, en revanche, est indiscutable, c'est l'appropriation d'une légende hagiographique par un lignage aristocratique dans le contexte idéologique d'une revendication de nature politique. Mais les Rohan, en l'occurrence, suivaient moins l'exemple de leurs prédécesseurs de la maison de Léon, dont la prétendue origine 'conanique' était surtout prétexte à revendiquer l'autonomie de leur vicomté, que celui qui fut donné par l'un et l'autre des compétiteurs au trône ducal, lors de la guerre de succession de Bretagne.

### 3

Le culte de saint Mériadec, personnage relativement obscur, ne pouvait évidemment diffuser hors du vannetais, et avec assez de rapidité, qu'à partir du moment où la famille de Rohan, ayant repris à son compte la tradition de l'origine 'conanique' des vicomtes de Léon, établissait, par le biais du personnage de Conan Mériadec, une relation entre cette tradition

---

« *ledit vicomte est un des neufs barons de Bretagne et le seig. de Léon aussi baron de Bretagne* » (Dom H. Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire... de Bretagne*, t. 2, col. 849).

<sup>36</sup> A. Le Braz, *Magies de la Bretagne*, t. 2, Paris, 1997, p. 685.

et la légende hagiographique. Aussi bien cette diffusion fut sans nul doute encouragée par les Rohan qui disposaient ainsi d'un relais très efficace pour asseoir leurs prétentions : c'est donc vraisemblablement dans les dernières années du XIV<sup>e</sup> siècle que la chapelle frairienne de *Traon Meriadec*, en Plougasnou, a été placée sous le patronage du saint, pour abriter et permettre la vénération d'un os de son crâne, distrait du reliquaire de la chapelle de Stival. Le 'mode d'emploi' de cette relique, à savoir la *vita* du saint, devait être ensuite inséré dans le « légendaire » du lieu, consulté au XVII<sup>e</sup> siècle par Albert Le Grand qui ne rapporte aucune tradition spécifique à *Traon Meriadec*. Comme le fait observer le chanoine Doble, « si le compilateur de ce légendaire avait trouvé quelque mention de sa propre chapelle dans la *vita Meriadoci* qu'il copiait, il l'aurait très certainement insérée, quelque chose qu'il omît par ailleurs »<sup>37</sup>. Cet ouvrage a disparu, mais, comme le souligne également Doble, la parenté sinon même la similitude de son contenu avec le texte de la *vita* qui figurait dans le lectionnaire de la cathédrale de Tréguier, au chef-lieu du diocèse, ne fait aucun doute. Or là encore, il n'était nullement question de *Traon Meriadec* ou de Plougasnou, ni même du Trégor, dans le texte en question<sup>38</sup>.

En tout état de cause, le culte de saint Mériadec dans ces parages n'a pas eu le temps, du fait d'une implantation relativement tardive, de s'enraciner suffisamment en profondeur dans la mémoire populaire ; et de favoriser, chez les fidèles du lieu, une appropriation véritable de l'histoire de Mériadec par le biais d'une composition hagiographique qui eût intégré les éventuels aspects locaux de la légende : celle-ci, « d'origine purement vannetaise », ne contient « aucune allusion à un séjour quelconque du saint en pays trégorrois », comme l'a souligné en son temps A. Le Braz<sup>39</sup>. Il est seulement possible que le passage du texte qui nous a été conservé, où il est dit que Mériadec se comportait en émule de saint Jean Baptiste (*beati Johannis Baptiste emulus videbatur*), renvoie effectivement au culte du Précurseur à *Traon Meriadec*, que magnifiait sur place la présence de son index droit. Le culte de saint Mériadec n'est lui même attesté pour la première fois à *Traon Meriadec* qu'en 1429, en même temps d'ailleurs que celui de saint Jean Baptiste<sup>40</sup>. La

---

<sup>37</sup> G. H. Doble, *Saint Mériadec...*, p. 108.

<sup>38</sup> Voir supra n. 4.

<sup>39</sup> A. Le Braz, *Magies de la Bretagne*, t. 2, p. 685.

<sup>40</sup> Extrait d'un compte de Jean Mauléon, trésorier et receveur général du duché qui mentionne en charge : « pour couvrir le doy S. Jehan qui est a S. Meriadec, deux marcs d'argent » (Dom H. Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire... de Bretagne*, t. 2, col 1227).

dévotion à la relique insigne de ce dernier devait ensuite connaître un développement durable, tandis que saint Mériadec était bientôt aussi vite oublié qu'il avait été sollicité.

Néanmoins, durant la période tardive et relativement brève — en gros, depuis la fin du XIV<sup>e</sup> jusqu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle — pendant laquelle le culte du saint peut avoir connu en Trégor un certain succès<sup>41</sup>, dont témoigne notamment au XV<sup>e</sup> siècle l'insertion de sa *vita* dans le lectionnaire de la cathédrale de Tréguier, le nom de baptême Mériadec a été porté à Plougasnou, surtout dans quelques familles de la petite noblesse locale. C'est en particulier le cas de la famille de Guicasnou<sup>42</sup>, remarquable par son ancienneté, aux dires d'un proverbe célèbre qui l'associe à la famille de Kerret<sup>43</sup>. Mériadec de Guicasnou, homme d'armes de la retenue de Jean de Penhoët en 1420, où il est dit *filz Morice Guicasnou*, fut le pannetier ordinaire du duc Jean V dès 1418 et par la suite le premier pannetier de ce prince. A. Le Braz supposait que Mériadec de Guicasnou pouvait avoir été celui qui fit part au duc de la miraculeuse translation du doigt de saint Jean Baptiste à *Traon Meriadec* en Plougasnou<sup>44</sup>. Cette hypothèse peut même être élargie si l'on tient compte de l'origine normande de la relique, dont Saint-Jean-du-Day, près Saint-Lô, aurait conservé le souvenir<sup>45</sup> : Mériadec de Guicasnou faisait en effet partie de la suite ducale, tout comme *le Sire de Porhoët*, futur vicomte Alain (IX) de Rohan, lors du voyage de Jean V à Rouen en février et mars 1419 ; et rien ne s'oppose à reconnaître en lui le modèle historique de l'homme d'armes anonyme qui, selon la légende transmise par Albert Le Grand, aurait rapporté à Plougasnou le doigt du Précurseur. Comme le soulignait encore A. Le Braz, l'intérêt porté par le duc au récit de son pannetier aura été en grande partie stimulé « parce que cette relique était celle de saint Jean, son vénéré patron »<sup>46</sup>. Cet intérêt paraît avoir été partagé aussi par sa descendante, la duchesse et reine Anne, dont le maître d'hôtel était en 1506, l'année du pèlerinage supposée

---

<sup>41</sup> Pas d'attestation avant le début du XV<sup>e</sup> siècle du nom de baptême Mériadec dans les différents documents d'origine trégoroise que nous avons été à même de consulter.

<sup>42</sup> En outre, une famille également établie à Plougasnou, qui portait le nom héréditaire Mériadec, est habituellement présentée comme une branche cadette de la famille de Guicasnou : connue depuis *Jehan Meriadec*, receveur de la châtellenie de Morlaix en 1413, elle a notamment donné Hector Mériadec, qui combattit en 1450 sous les ordres du connétable Arthur de Richemont, lequel fut le parrain du fils d'Hector, Arthur Mériadec, homme d'armes de l'ordonnance et maison du duc en 1481.

<sup>43</sup> *An dud kentan a oa er bed/ A oa Guicasnou ha Kerret* : « Les premiers qui furent au monde étaient les Guicasnou et les Kerret ».

<sup>44</sup> A. Le Braz, *Magies de la Bretagne*, t. 1, Paris, 1994, p. 1032.

<sup>45</sup> Selon l'opinion avancée par D.-L. Miorcec de Kerdanet dans son édition des *Vies des saints de la Bretagne armorique*, d'Albert Le Grand, p. 446, n. 2. Mais M. le curé de Saint-Jean-du-Day que nous avons interrogé à ce sujet se montre très réservé quant à la validité de cette hypothèse (conversation téléphonique du 13 juin 1997).

<sup>46</sup> A. Le Braz, *Ibid.*

de la souveraine à Saint-Jean-du-Doigt, un autre membre de la famille de Guicasnou, également prénommé Mériadec<sup>47</sup>.

---

<sup>47</sup> P.Potier de Courcy, *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*, reprint Mayenne, 1976, t. 1, p. 499.